



Nantes, le 21 novembre 2018

Jeunesse

La nouvelle appli e.pass jeunes Pays de la Loire s'enrichit avec un e.pass santé

à télécharger gratuitement sur App store et Google play

Après le e.pass culture sport début septembre, un tout nouvel e.pass santé est à présent disponible sur l'application e.pass jeunes Pays de la Loire. Entièrement gratuit, cet e.pass santé a été élargi pour tenir compte de tous les aspects de la santé des jeunes.

Prévention, lutte contre les addictions, dépistage, contraception, alimentation, stress, tabac... Grâce au e.pass santé, il n'y a pas de sujet tabou, et beaucoup à gagner à parler avec un professionnel de santé ! « Avec le e.pass santé, la Région propose aux jeunes un parcours de soins orienté sur la prévention », explique Catherine Deroche, conseillère régionale déléguée à la santé. Le e.pass santé s'adresse à tous les jeunes de 15 à 19 ans habitant en Pays de la Loire, et sans limite d'âge pour les jeunes scolarisés en lycée, CFA ou MFR en Pays de la Loire. « Ce pass offre l'opportunité aux jeunes d'avoir accès facilement à un professionnel de santé pour répondre à leurs questions, expliquer les solutions possibles à leurs problèmes et les orienter dans le système de santé. On ne se substitue pas à l'Assurance maladie, on complète le parcours de soin. » ajoute Catherine Deroche. 1 600 partenaires santé en pays de la Loire sont associés au e.pass santé.

Un parcours de santé anonyme et gratuit.

Le e.pass santé donne accès gratuitement et anonymement à des consultations médicales, des analyses et à la délivrance de contraceptifs. Pour en bénéficier, il suffit de télécharger l'appli e.pass jeunes Pays de la Loire, de créer son compte puis de faire valider sa demande de e.pass santé à un référent. Les e.coupons sont alors disponibles directement.

Et pour les jeunes ne disposant pas de smartphone, un système de bons d'échange papier est prévu via le site www.epassjeunes-paysdelaloire.fr. Les données sont cryptées pour garantir la confidentialité. Le e.pass santé, c'est aussi une offre de prestations complémentaires prises en charge par l'Assurance maladie (substituts nicotiques, consultation dentaire, bilan de santé) et des liens vers des sites fiables de prévention santé.

« Cette nouvelle étape dans le déploiement de l'application e.pass jeunes et de ses services associés confirme notre engagement pour l'innovation en faveur de la jeunesse ligérienne en développant des actions et des dispositifs concrets pour accompagner et renforcer leur autonomie et préparer leur avenir. » souligne Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire.

Chiffres clés

L'ensemble des établissements des pays de de la Loire associés au dispositif : **114** lycées publics et EREA, **161** établissements privés sous contrat dont **56** Maisons Familiales Rurales, **53** CFA.
1600 partenaires santé associés
50 000 téléchargements de l'appli e.pass jeunes Pays de la Loire depuis son lancement à la rentrée 2018
30 000 e.pass culture sport téléchargés
et déjà **près de 3000** demandes du e.pass santé

e.pass santé : mode d'emploi

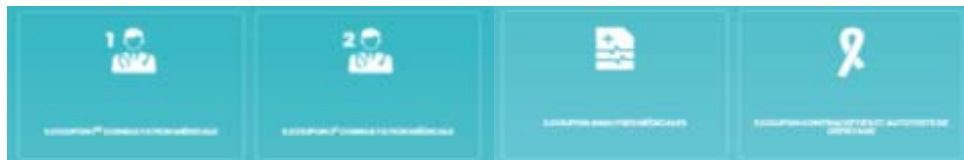
Pour qui ? Tous les jeunes de 15 à 19 ans habitant en Pays de la Loire, et sans limite d'âge pour les jeunes scolarisés en lycée, CFA ou MFR en Pays de la Loire

COMMENT OBTENIR VOTRE EPASS SANTÉ ?



- 1 Lorsque vous prenez rdv avec un professionnel de santé, assurez-vous **qu'il accepte le e.pass santé** comme moyen de paiement
- 2 **Téléchargez** l'application mobile e.pass jeunes Pays de la Loire
- 3 **Créez votre compte** e.pass jeunes et commandez l'e.pass santé.
- 4 Adressez-vous à l'un des **1600 référents santé** dans la liste fournie pour activer votre e.pass santé. Validez la transaction avec le professionnel de santé
- 5 L'utilisation du **e.pass santé est anonyme** : grâce à lui, vous n'êtes pas obligés de donner votre nom ni même votre carte Vitale pour bénéficier des e.coupons.

Pour quoi ?



- **e.coupon 1^{re} consultation médicale** : Cette consultation à vocation préventive sur tout sujet de santé, (tabac, drogue, alcool, contraception, alimentation, sommeil...) peut s'effectuer auprès d'un médecin généraliste, d'un pédiatre, d'une sage-femme ou d'un gynécologue.
- **e.coupon 2^e consultation médicale** : Pour refaire un point santé (résultats d'analyses, tolérance des contraceptifs, nouvelle prescription...) avec un médecin généraliste, un pédiatre, une sage-femme ou un gynécologue
- **e.coupon analyses médicales** : réalisation d'un bilan de santé en vue d'une contraception sur ordonnance et/ou dépistage avec ou sans ordonnance d'infections sexuellement transmissibles (sida, chlamydiae...).
- **e.coupon contraceptifs et autotests de dépistage** : délivrance gratuite en pharmacie des contraceptifs prescrits par votre médecin ou votre sage-femme, de préservatifs masculins ou féminins, ou d'autotests de dépistage du virus du sida.

Et aussi : toutes les étapes pour télécharger son e.pass santé et utiliser les différents coupons expliquées dans une vidéo <https://www.youtube.com/watch?v=Fm80ADWQ-i0>

Bonus vidéo : interview Christelle Morançais : <https://youtu.be/x-tYBJlr0os>
interview Catherine Deroche : <https://youtu.be/v9OVmkoYJ-U>

Plus d'infos sur l'appli e.pass jeunes Pays de la Loire et sur www.epassjeunes-paysdelaloire.fr

CONTACT PRESSE : Nadia Hammache - nadia.hammache@paysdelaloire.fr -02 28 20 60 62 – 06 77 66 11 16